

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT** - Air Energie Climat : Soutien financier au projet de méthanisation agricole AGROMETHA situé sur la commune d'Eyzin-Pinet

**Rapporteur** : Isidore POLO

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le volet Agriculture du Plan Climat Energie Territorial, le soutien à l'émergence et à l'accompagnement de projet de méthanisation participe aux objectifs de promotion des énergies renouvelables locales. Identifié dans le projet TEPOS, un projet de méthanisation agricole est en développement sur la commune d'Eyzin-Pinet

Le projet de méthanisation AGROMETHA à Eyzin-Pinet est un projet territorial d'importance qui se caractérise par :

- Un portage agricole par un groupe de 30 exploitations
- La participation du Fonds OSER (Fonds d'investissement public régional)
- Des partenariats industriels pour le traitement de biodéchets et de déchets d'Industries Agro-Alimentaires
- Une cohérence agronomique dans la gestion des flux de matière organique et de fertilisants
- Un impact positif majeur en termes de production d'ENR (+/- 30 GWh injectés par an)
- Un ancrage fort dans la collectivité Vienne Condrieu Agglomération.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet Astrade et a permis d'avérer la faisabilité du projet. Le projet est donc entré en phase de développement en juin 2018.

Compte tenu de la qualité du projet et de son impact positif tant en termes d'activité économique que de production d'énergie renouvelable locale (30 GWh/an de biométhane injecté) la collectivité a renforcé son accompagnement du projet en organisant un tour de table des financeurs publics potentiel réunissant :

- L'ADEME
- La Région Auvergne Rhône Alpes
- Le département de l'Isère
- Le Fonds OSER

Avec un budget global de près de 11 millions d'euros, le montage financier du projet doit intégrer une part de subvention publique de 20% soit 2 185 000€, pour être finançable par les partenaires bancaires.

La répartition est proposée selon les modalités suivantes :

FINANCEURS	MONTANT	BESOIN DE FINANCEMENTS PUBLICS AGROMETHA
DEPARTEMENT	200 000 €	
ADEME	500 000€	
REGION ARA	700 000€	
FEDER	600 000 €	
VIENNE CONDRIEU	185 000€	
<b>TOTAL</b>	<b>2 185 000 €</b>	<b>2 185 000€</b>

Afin d'accompagner le passage en phase opérationnelle du projet de méthanisation, il est proposé à Vienne Condrieu Agglomération de venir compléter le tour de table financeurs publics pour un montant de 185 000 € afin de permettre la réalisation de ce projet phare du territoire en matière de transition énergétique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

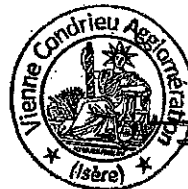
**APPROUVE** le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération au projet de méthanisation agricole AGROMETHA situé sur la commune d'Eyzin-Pinet, sous la forme d'une subvention d'investissement de 185 000 € attribuée à la SAS AGROMETHA.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018  
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel TRIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



**APPEL A PROJETS 2018**  
**AURAMETHA – Appel à projets méthanisation Auvergne-Rhône-Alpes**

# **AGROMETHA**

**Eyzin-Pinet (Isère)**

**PROJET DE METHANISATION**  
**INJECTION RESEAU GRDF**

Note de présentation  
et de positionnement

Septembre 2018

**SOMMAIRE**

Table des matières

PREAMBULE .....	3
1. Ancrage local.....	4
2. Territoire TEPOS .....	4
3. Gouvernance .....	6
4. Montage du projet et fonds propres.....	8
5. Approvisionnement sécurisé.....	8
6. Garanties de fonctionnement.....	8

## PREAMBULE

Le projet de méthanisation AGROMETHA à Eyzin-pinet est un projet territorial d'importance qui se caractérise par :

- Un portage agricole par un groupe de 30 exploitations
- La participation du Fonds OSER
- Des partenariats industriels pour le traitement de biodéchets (sous forme de soupes) et de déchets d'IAA
- Une cohérence agronomique dans la gestion des flux de matière organique et de fertilisants
- Un impact positif majeur en termes de production d'ENR (+/- 30 GWh injectés par an)
- Un ancrage fort dans la collectivité Vienne Condrieu Agglomération dans la perspective d'une valorisation locale du biométhane en bio-GNV.

La présent note a pour objectif de compléter la présentation du projet et d'en préciser le positionnement, notamment au regard des critères d'éligibilité de l'AAP AURAMETHA.

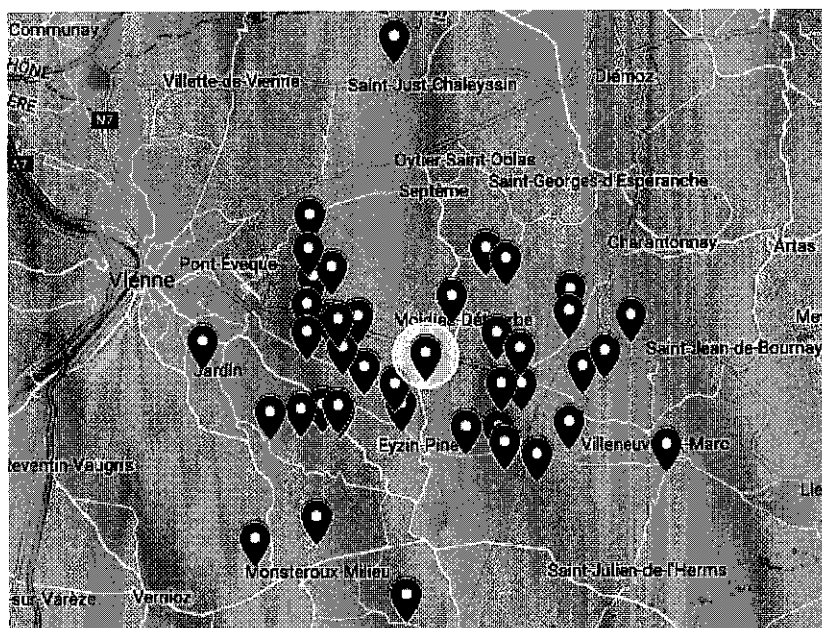
Elle vient en complément des documents :

- Etude de faisabilité, réalisée par le BE indépendant et spécialisé ASTRADE
- Note de synthèse technique pour faciliter la compréhension du projet.

## 1. Ancrage local

Le projet qui traitera 47 000 T/an de matières dont 37 000T de produits agricoles est centré sur les apporteurs.

### Cartographie des apporteurs agricoles



: site de méthanisation



: Exploitations agricoles

Très tôt, c'est-à-dire il y a plus de deux ans, les porteurs de projet ont informé les élus et riverains. Plusieurs réunions d'information ont déjà eu lieu et des articles de presse ont pu faire état de l'avancement de ce projet. Les associations locales sont également informées.

Ces échanges ont vocation à se poursuivre au fur et à mesure du développement du projet, pour un travail fait en concertation et en bonne intelligence avec la population.

Le choix du site, ainsi que les mesures préventives en termes de conception des installations ont été arrêtés pour éviter toute nuisance au voisinage. Tous les efforts seront faits pour garder cette exigence de qualité et de respect des habitants du territoire.

## 2. Territoire TEPOS

Vienne Condrieu Agglomération est engagée depuis plusieurs années sur la voie de la transition énergétique. Consciente de l'impérieuse nécessité d'agir contre le réchauffement climatique, Vienne Condrieu Agglomération a décidé en 2009 de lancer une démarche de Plan Climat Energie Territorial. Cette démarche de Plan Climat a permis à Vienne Condrieu Agglomération de se structurer, de s'affirmer comme l'animateur climat – énergie du territoire et de développer des premières actions.

Par ailleurs, dans un contexte financier de plus en plus contraint, les collectivités se doivent d'anticiper l'épuisement annoncé des ressources fossiles et l'augmentation continue des coûts de l'énergie.

Convaincu que la transition énergétique est un enjeu de compétitivité pour Vienne Condrieu Agglomération et pour l'ensemble du territoire, le nouvel exécutif de Vienne Condrieu Agglomération souhaite saisir l'opportunité

de la démarche Territoire à Energie Positif (TEPOS) pour franchir un cap et permettre au territoire d'engager sa transition énergétique.

Au-delà de son intérêt local, l'inscription de Vienne Condrieu Agglomération dans la dynamique TEPOS, compte tenu de la diversité du territoire et des actions lancées, joue un rôle démonstrateur vis-à-vis d'autres agglomérations de taille moyenne de Rhône Alpes.

### Une agglomération diversifiée, alliant urbain et rural

Vienne Condrieu Agglomération est un territoire regroupant 30 communes et rassemblant environ 90.000 habitants.

De tous temps, Vienne a joué un rôle de centralité vis-à-vis des communes environnantes, tant en termes d'activités économiques que de consommation ou de loisirs. Ce territoire est lui-même une composante de la grande métropole lyonnaise.

L'agglomération viennoise a construit son développement sur un équilibre entre activités productives et économie résidentielle. Elle possède les services tertiaires d'une agglomération en développement : un tissu commercial développé et des services publics à la hauteur de son rang de sous-préfecture.

La situation géographique sur la vallée du Rhône et au carrefour de plusieurs axes majeurs de communication confère au Vienne Condrieu Agglomération une place particulière.



### **Vienne Condrieu Agglomération, partenaire central des acteurs du territoire**

Au-delà de ses différentes compétences et de ses différents projets, Vienne Condrieu Agglomération est considérée comme une structure ressource, un interlocuteur privilégié pour les forces vives du territoire.

**Vienne Condrieu Agglomération est naturellement le partenaire prioritaire des communes dans leurs projets ou réflexions.** La Communauté d'Agglomération est vue comme un espace ressource à même de faciliter la réalisation des projets, d'identifier et de mobiliser les structures pertinentes.

En matière de politique énergétique, comme c'est le cas de beaucoup de politiques publiques, il est important que les décisions soient prises et les actions mises en œuvre et animées au bon niveau territorial. Si chaque commune a la responsabilité d'entretenir son patrimoine et d'être exemplaire, il est indéniable que **l'agglomération est le bon niveau pour impulser une dynamique territoriale sur le plan énergétique** (compétences Développement économique, habitat et aménagement communautaire, voirie communautaire, transports et déplacement, protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des déchets, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, gestion du réseau d'assainissement, des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants, gestion d'un patrimoine communautaire). Cela

confère à Vienne Condrieu Agglomération une importante responsabilité et une réelle capacité à agir dans le cadre de toute démarche liée aux enjeux air, énergie et climat.

La **complémentarité territoriale** constitue un atout indéniable qu'il appartient à la collectivité de cultiver : ainsi, par exemple, les logements sont plus concentrés dans les pôles urbains et nécessitent de la chaleur qui est disponible à proximité dans les zones d'activité périphériques. Les territoires ruraux disposent de gisement énergétique éoliens mais aussi en termes d'effluents agricoles qui peuvent être transformés en gaz en complément avec des effluents d'origine urbaine (cantines scolaires et boues d'épuration).

La mise en œuvre d'une stratégie énergétique territoriale ambitieuse vise à transformer le territoire. Par conséquent, **Vienne Condrieu Agglomération** se doit de faire sa part du travail au travers de **l'exemplarité de son fonctionnement** (gestion énergétique du patrimoine, mobilité des agents et politique d'achat vertueuse), de la mise en place de **politiques publiques toujours plus innovantes** (en particulier la mobilité, le développement économique et la rénovation de l'habitat) mais aussi en **fédérant les acteurs** et en **favorisant les processus de mise en place de dispositifs collectifs**.

Mais les ressources financières et humaines de Vienne Condrieu Agglomération étant contraintes, **la collectivité ne peut pas agir seule**. Les acteurs du territoire, qu'ils soient acteurs économiques et associatifs ou encore citoyens, doivent pouvoir s'impliquer directement dans des actions et projets, en particulier par des partenariats de financements innovants.

### **Méthanisation : deux projets sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération qui en font un territoire d'ores et déjà producteur de biométhane.**

Le potentiel de production EnR&R en biogaz est de 11 GWh/an.

La STEP de Vienne permet la production de biogaz injectable au sein du réseau. Une boucle locale des garanties d'origine est mise en place pour la flotte territoriale (3 bus urbains et 2 bennes à ordures ménagères). Le projet de méthanisation à la ferme AGROMETHA est très fortement soutenu par les élus communautaires et notamment par le Président Thierry Kovacs.

En effet, depuis 2012 et l'adoption de son premier Plan Climat l'agglomération accompagne le projet en organisant les comités techniques.

Par ailleurs les tours de tables des potentiels financeurs publics du projet sont conduits sous la présidence de l'Agglomération.

Aujourd'hui mature, ce projet sera une référence sur le territoire tant par sa qualité technique que par sa gouvernance agricole locale. Il pourra être un témoin des options possibles en la matière.

## **3. Gouvernance**

Le projet, démarré à l'initiative de Dominique RONZON, agriculteur et composteur, s'est très vite structuré autour de lui par la mise en place d'un COTECH en 2016 rassemblant :

- Les services de Vienne Condrieu Agglomération
- Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement
- La Chambre d'Agriculture
- GRDF
- Agri-projet Conseil, chargé de structurer et d'animer la cellule
- ASTRADE en tant que BE technique.

Ce COTECH, qui s'est réuni régulièrement a permis de faire émerger le projet et de le finaliser tout au long de l'étude de faisabilité.

La structuration du projet en société AGROMETHA, la création de la société des Agriculteurs actionnaires de AGROMETHA et l'entrée dans le projet du Fonds OSER ont permis de restructurer la gouvernance du projet avec :

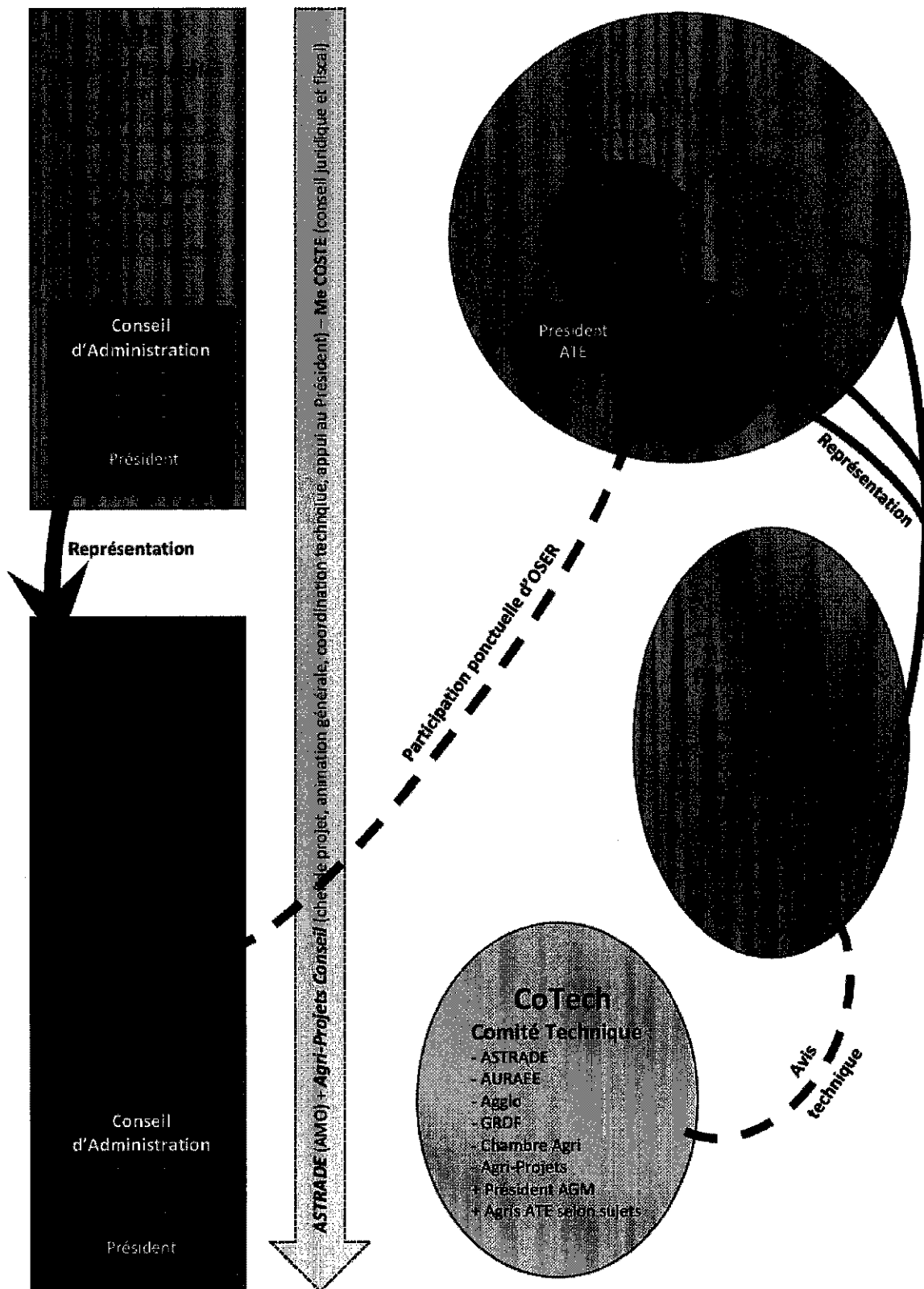
- Le COTECH est maintenu ; il a en charge d'encadrer le développement du projet et ses relations externes
- Un groupe de gouvernance sous la forme d'un COPIL constitué de représentants des agriculteurs et du Fonds OSER a en charge le montage juridique et financier du projet, avec des réunions quasi hebdomadaires
- Des commissions à thème se mettent en place pour travailler sur les sujets de transport, d'épandage etc. afin de les approfondir.

AGROMETHA a missionné AgriProjet Conseil pour assurer l'animation, l'organisation et le rendu de ces différentes réunions.



AGROMETHA est donc parfaitement structuré pour mener le développement du projet ; un calendrier précis des tâches a été établi jusqu'en Mars 2019 pour l'instant pour assurer l'essentiel des opérations de développement.

Le schéma général de gouvernance est résumé dans le diagramme suivant :



#### 4. Montage du projet et fonds propres

Le plan de financement prévisionnel prévoit des apports en capitaux et comptes courants bloqués à hauteur de 1 400 000 €, c'est à dire 13% d'apport en fonds propres.

Par ailleurs, pour sécuriser les agriculteurs, un accord a été trouvé avec le Fonds OSER pour qu'il finance en partie les études de développement.

#### 5. Approvisionnement sécurisé

Pour faciliter la gouvernance, il a été retenu de créer une société (AGRI TERR'ENERGIE) qui regroupe les agriculteurs, et cette société est au capital de Agrométhà.

Tous les agriculteurs apporteurs doivent obligatoirement être au capital de la société AGRI TERR'ENERGIE, ce qui donne les droits et devoirs relatifs à l'utilisation de la méthanisation. D'autre part, chaque agriculteur sociétaire signe un contrat avec AGROMETHA, contrat qui régit les apports de matières et les reprises de digestats.

A ce titre, 100% des apports agricoles sont sécurisés.

Les déchets industriels, les tontes et les issues sont des produits déjà traités par AgroCompost (société de compostage de Dominique RONZON) ; il s'agit simplement de transférer ces contrats vers Agrométhà (en cours de réalisation).

Les biodéchets seront apportés par deux sociétés partenaires ; les contrats d'approvisionnement sont en cours de discussion.

L'objectif est d'obtenir 100% de gisements contractualisés.

#### 6. Garanties de fonctionnement

Le choix des constructeurs est fait par un appel d'offre géré par ASTRADE avec l'appui et la participation du COPIL et du groupe de gouvernance.

4 lots process permettent de sélectionner les meilleures offres dans les 4 métiers différents que sont :

- La méthanisation (de la matière brute au digestat et au biogaz), incluant l'hygiénisation
- L'épuration du biogaz en biométhane avec la production de chaleur pour les digesteurs et l'hygiénisation (récupération de chaleur fatale + autoconsommation de biogaz)
- Le captage et le traitement des odeurs
- Le stockage des digestats liquides.

Un cinquième prestataire sera choisi : un maître d'œuvre Aménageur, chargé de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagements avec des entreprises locales (bâtiments, voiries, terrassements, etc...).

Pour chacun des lots, un marché de travaux est conclu avec les engagements de planning, de performances et de budget.

Pour les 3 lots de procédés ayant des impacts sur le fonctionnement de l'installation (méthanisation, épuration et traitement des odeurs), les cahiers des charges prévoient :

- La mise en place d'une fiche de performance, engageant le constructeur avec un mécanisme de pénalités
- La mise en place d'une procédure complète de réception comprenant :
  - Un constat d'achèvement des travaux avant mise en service du lot
  - Un PV de mise en service industrielle dès l'atteinte des capacités de traitement
  - Une période de test de performances de 500 h consécutives
  - Une procédure de réception complète après constat des performances et levée des réserves.

Chaque marché de travaux est assorti d'une garantie de parfait achèvement sur 12 mois à compter de la réception à hauteur de 5% du montant du marché.

L'ensemble de cette procédure mise en place par ASTRADE depuis plusieurs années permet de sécuriser les projets et d'atteindre très rapidement après la mise en service un niveau de fonctionnement nominal.